

**NICOX SA**

Société anonyme au capital de 15 027 770,80 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

**PROCES-VERBAL DE**

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 4 JUIN 2014**

-----

L'an deux mille quatorze,  
Le quatre juin à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à l'Hôtel Mercure - Rue Albert Caquot - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de convocation publié au BALO en date du 21 avril 2014, avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales "L'Avenir Côte d'Azur" en date du 16 mai 2014 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives quinze jours au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les sociétés DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 12 mai 2014, sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Michele GARUFI préside l'assemblée en sa qualité de Président Directeur Général.

Madame Irène LALANDE et Madame Caroline COURME, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport annuel du Conseil d'administration ; Rapport général des Commissaires aux comptes ; présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ; dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts (résolution 1).
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (résolution 2).
- Rapport annuel du Conseil d'administration ; Rapport général des Commissaires aux comptes ; présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (résolution 3).
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions visées dans ce rapport (résolution 4).
- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant (résolution 5).
- Détermination des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration (résolution 6).
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital de la Société (résolution 7).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution 8).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 6 482 106 actions sur les 75 138 854 actions ayant droit de vote et composant le capital social.

N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 1er avril 2014, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le mercredi 18 juin 2014 à 14 heures à l'Hôtel Mercure - Rue Albert Caquot - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

**LE PRESIDENT**

Monsieur Michele Garufi

**LE SECRETAIRE**

Madame Emmanuelle PIERRY

**LES SCRUTATEURS**

Madame Irène LALANDE

Madame Caroline COURME